INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

LE 3 OCTOBRE 2016

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce troisième jour d'octobre de l'an deux mil seize, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : Mme Adrienne Gagné

Les conseillers: M. Denis Gamache, Mme Brigitte Brochu, M. Normand Lacasse, M. Robert Normand, M. Hertel Vaillancourt, M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION
Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
Les procès-verbaux du 6 et 14 septembre 2016 ont été adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux quelques jours avant la présente session.

APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE SEPTEMBRE 2016

Secteur d'activités	Budget 2016	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	268 982 $	13 428 $	215 390 $	53 592 $
Sécurité publique	212 728 $	2 070 $	125 004 $	87 724 $
Transport routier	497 024 $	31 035 $	365 399 $	131 625 $
Hygiène du milieu	245 660 $	11 233 $	142 829 $	102 831 $
Industrie & Commerce	67 582 $	0 $	65 701 $	1 881$
Loisirs et culture	101 450 $	6 223 $	79 392 $	22 058 $
Frais de financement	86 889 $	17 540 $	58 355 $	28 534 $
Remb. en capital	327 405 $	97 424 $	267 841 $	59 564 $
Investissements prévus	64 280 $	1 225 $	16 910 $	47 370 $
Total dépenses	1 872 000 $	180 178 $	1 336 821$	535 179 $
Revenus	**1 872 000 $**		**1 728 748 $**	

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.
*****Une portion du salaire du coordonnateur doit être refacturée à Frampton et à Ste-Hénédine.***

CORRESPONDANCE

- Suivi de la municipalité de Ste-Claire concernant le projet d'entente intermunicipal en loisirs : étant donné le refus de Ste-Marguerite à participer au coût d'utilisation, la municipalité nous informe que chaque mineur utilisant le complexe de Ste-Claire recevra une facture équivalente au coût établi;
- Modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles seront apportées en date du 1er janvier 2017;
- Réponse du MTQ concernant notre intention de réfection des routes 216-275 selon l'approbation de subvention du programme FEPTEU;
- Porte ouverte à la caserne incendie aura lieu le samedi 15 octobre de 10h à 15h dans le cadre de la semaine de la prévention incendie du Québec;
- Lettre de démission du pompier Bruno Bégin en date du 1er janvier 2017;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

- La tarification annuelle au Réseau Biblio passe de 4,03$ à 4,14$ par personne en 2017;
- Nouveau service de raccompagnement C-COOL offert, couvre le secteur Beauce Nord, Lévis, Bellechasse;

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de septembre.
CPTAQ : Réponse à Conrad Giroux inc. concernant la non-conformité de son cautionnement.
-Fermeture du dossier de M. Dave Carbonneau puisqu'il n'a pas fait suivre les documents nécessaires afin de traiter sa demande de déclaration d'exercice d'un droit.

139-10-2016 DÉMISSION DU POMPIER BRUNO BÉGIN

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le conseil accepte la démission du pompier Bruno Bégin qui a œuvré pendant 33 ans au sein du Service incendie de Ste-Marguerite. Son départ est effectif en date du 1er janvier 2017, nous le remercions sincèrement pour toutes ces années d'implication.

140-10-2016 DÉROGATION MINEURE / ADRIEN POULIN

ATTENDU QUE l'implantation d'un garage et d'une remise résidentielle ont été accordés en cour avant dans les années 1996 et 2002 sur la propriété de M. Adrien Poulin située au 683 route 275;

ATTENDU QUE le règlement d'urbanisme stipule que ces bâtiments doivent être construits en cour latérale et arrière seulement;

ATTENDU QUE M. Poulin demande l'acceptation de l'implantation de ses bâtiments tels qu'établis considérant que des permis ont été demandés, qu'il n'a pas été informé de la non-conformité du règlement au moment de la construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Lacasse et résolu unanimement qu'afin de régulariser le dossier de M. Adrien Poulin, la demande de dérogation soit acceptée.

141-10-2016 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 441

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le règlement n° 441 concernant la qualité de vie soit et est adopté.
***Copie disponible gratuitement sur demande (37 pages) sera aussi disponible sur le site internet.*

142-10-2016 FORMATION REGROUPÉE SERVICE INCENDIE

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite prévoit de la formation pour deux pompiers au programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Nouvelle-Beauce en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

143-10-2016 RANG ST-ELZÉAR / RÉGULARISATION DES TITRES DE PROPRIÉTÉ

ATTENDU QUE le conseil municipal a mandaté M. Stéphane Roy, arpenteur, en août dernier, pour préparer les descriptions techniques du rang St-Elzéar et ainsi régulariser les titres de propriété de ce rang;

ATTENDU QUE pour poursuivre le dossier, il nous faudra publier un avis public dans le journal pour mentionner ces descriptions une fois qu'elles nous auront été déposées;

ATTENDU QU'une opération cadastrale sera réalisée afin d'attribuer un numéro de lot à chacune des parcelles visées, c'est-à-dire 28 lots;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hertel Vaillancourt et résolu unanimement que la soumission de Stéphane Roy, arpenteur, soit accepté au coût de quatorze mille vingt-huit dollars (14 028$) avant taxes afin de procéder aux travaux d'arpentage et d'opération cadastrale pour le rang St-Elzéar.

144-10-2016 APPROBATION DES DÉPENSES POUR L'ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les routes de la municipalité pour un montant de seize mille dollars (16 000 $) conformément aux exigences du ministère des Transports selon la description suivante :

Travaux	Lieu des travaux	Coût
Rechargement des routes	Rangs St-Elzéar, St-Jean-Baptiste, Ste-Claire, Ste-Marie, St-Thomas St-Antoine, Ste-Anne, Grande-Ligne St-Georges,	31 950.93$
Changement de ponceau	rang St-Jean-Baptiste	7 968.27$
Fossés	rangs St-Jean-Baptiste, St-François	9 719.18$

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

145-10-2016 BUDGET MODIFIÉ DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le conseil accepte la révision du budget 2016 de la Société d'habitation du Québec reçu le 20 septembre dernier, qui porte la part municipale de 3 784$ à 3 807$. Cet ajustement est justifié par les frais de congrès.

146-10-2016 BUDGET MODIFIÉ DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil accepte la révision du budget 2016 de la Société d'habitation du Québec selon la modification reçue le 22 septembre dernier concernant l'ajout de 10 000$ pour les travaux extérieurs du bâtiment. Ce montant sera réparti dans les budgets des prochaines années.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

N° de résolution ou annotation

147-10-2016 **OUVERTURE DE SOUMISSION POUR ENTRETIEN DE LA PATINOIRE**

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil accepte la seule soumission reçue de Pierre-Luc et Antoine Giroux pour l'entretien de la patinoire et le déneigement de l'entrée du centre des loisirs au coût de 4 000$ avant taxes. Cette offre est valide pour la saison 2016-2017.

DIVERS

- Une entente sera prise avec la Municipalité de Sts-Anges afin qu'ils prennent à charge une portion de route de 500 mètres au bout du rang St-Elzéar, du rang St-Louis à la virée établie.
- Remise en forme de la piste de raquettes pour l'hiver 2016-2017 / des bénévoles iront sur place vérifier l'état des sentiers suite au passage de l'équipe du groupement forestier.
- Demande du concierge afin d'installer un abri tempo à l'entrée de l'édifice municipal, entrée de l'administration (cet achat sera à ses frais)

Période de questions

La maire répond aux questions de l'assemblée

Je, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

148-10-2016 **CLÔTURE DE LA SESSION**

Sur la proposition de Brigitte Brochu il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h15.

Adrienne Gagné, Maire

Nicole Chabot, directrice générale et secrétaire-trésorière

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

INITIALES DU MAIRE
NC
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

LE 19 OCTOBRE 2016

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce dix-neuvième jour du mois d'octobre deux mil seize, à 19h30 à laquelle sont présents:

Le Maire:	Mme Adrienne Gagné	
Les conseillers :	M. Denis Gamache	M. Hertel Vaillancourt
	Mme Brigitte Brochu	M. Normand Lacasse
	M. Robert Normand	M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.
Mme Nicole Chabot, directrice générale est aussi présente
Un avis de convocation a été acheminé le 18 octobre 2016 par courriel

Ordre du jour

- Demande de M. Gilles Trachy pour se connecter à l'égout
- Suivi des travaux correctifs aux étangs
- Virée Sts-Anges **tous sont d'accords pour ajouter ce point*

149-10-2016 DEMANDE DE BRANCHEMENT À L'ÉGOUT

ATTENDU QUE M. Gilles Trachy propriétaire du 385 route 275 a fait la demande de se raccorder aux conduits d'égout municipal;

ATTENDU QU'en 1991, un branchement avait déjà été effectué dans ce secteur à la propriété de M. Jean-Rock Ferland (aujourd'hui JR Ferland & Fils) suite à des travaux privés instaurant une traverse de la route 275 afin de se relier au réseau d'égout;

ATTENDU QUE le règlement n° 263 décrétait que la municipalité prenait en charge l'entretien de cette traverse;

ATTENDU QUE suite à la demande de M. Trachy, l'emplacement de cette traverse n'a pu être localisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que la municipalité engage les frais nécessaires pour l'opération d'une caméra à partir du canal Parshall afin de pouvoir situer cette traverse et donner suite à la demande de M. Trachy.

* travaux annulés suite à la découverte de la traverse NC

SUIVI DES ÉTANGS D'ÉPURATION

-Obtention du certificat d'autorisation en date du 7 octobre pour redresser le cours d'eau;
-14 octobre : Constat de travaux à effectuer aux abords du terrain de Ferme Goulait Gino inc. Les travaux sont non conformes à ce qui avait été discuté;
-Interruption des travaux le lundi 17 octobre suite à une problématique d'empierrement dans la pente menant au cours d'eau;
-18 octobre : rencontre sur le terrain avec les intervenants suivants : WSP (Katherine Rodrigue), MRC (Line Lamonde) et Municipalité de Sainte-Marguerite (Yvon Dumont, opérateur aux étangs);
-Demande de certificat d'autorisation est acheminée auprès du Ministère de l'Environnement au coût de 328$ pour modification.

Virée Saints-Anges

Demande d'un protocole d'entente avec la Municipalité de Sts-Anges pour s'occuper d'un tronçon de 500m à l'endroit de la virée existante jusqu'au rang St-Louis (Sainte-Marie). On nous demande un coût de 3500$ alors que notre entrepreneur nous en coûte 2509$. Mme le maire communiquera avec le maire de Sts-Anges pour en discuter.

150-10-2016 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Brigitte Brochu et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h30.

Adrienne Gagné, maire — Nicole Chabot, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite